



BT EST – M. GUILLAUME GARRAS
SITE EIFFEL
88 BOULEVARD DE LA MOSELLE
54340 POMPEY

Metz, le 5 mai 2022

Affaire suivie par : Service Certifications – UIMM Lorraine – David BRENN
Secrétariat Catherine DUBREUIL : 03 87 74 31 90 - formation@uimm-lorraine.fr

Objet : CERTIMETAL - Habilitation des organismes à dispenser des actions de formation et d'évaluation en vue d'attribuer les certifications de la branche.

Monsieur,

Vous avez soumis un formulaire de réponse au référentiel national d'habilitation CERTIMÉTAL. L'UIMM Territoriale Centre de Certification a procédé à l'instruction de votre dossier d'habilitation le 05/05/2022.

Après étude des éléments déclaratifs et éléments de preuves fournis, l'UIMM Territoriale Centre de Certification, déclare habiliter l'organisme « BT EST » à dispenser des actions de formation et d'évaluation en vue d'attribuer les certifications de la branche conformément au dispositif paritaire validé par la CPNEFP de la Métallurgie. L'habilitation est délivrée conformément au référentiel d'habilitation, sur la base de l'analyse des 12 indicateurs relevant des 6 critères.

La durée de l'habilitation prend effet à partir de la date mentionnée ci-dessus et pour une durée de 5ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David BRENN

Responsable département Emploi & Compétence

Siège Social :

4 rue Paul Langevin - BP 95108
57073 METZ Cedex 03
Tel : 03 87 74 33 65
Fax : 03 87 78 78 50
secretariat@uimm-lorraine.fr

Antenne de Bar-le-Duc :

18 avenue Gambetta
55000 BAR-LE-DUC
Tel : 03 29 79 73 00
Fax : 03 29 79 49 58
secretariat55@uimm-lorraine.fr

Antenne de Nancy-Maxéville :

10 rue Alfred Kastler
54320 MAXEVILLE
Tel : 03 83 98 92 00
Fax : 03 83 98 92 05
secretariat54@uimm-lorraine.fr

Antenne de Remiremont :

8 rue Georges Lang - BP 50031
88201 REMIREMONT Cedex
Tel : 03 29 62 54 34
Fax : 03 29 23 27 07
secretariat88@uimm-lorraine.fr

ATTESTATION D'HABILITATION

L'UIMM Territoriale Centre de Certification déclare, au regard des éléments de preuves fournis conformément aux critères et indicateurs d'habilitation, habilitier l'organisme à dispenser des actions de formation et d'évaluation en vue d'attribuer les certifications de la branche de la Métallurgie. Cette habilitation est délivrée conformément au référentiel d'habilitation, sur la base de l'analyse des 12 indicateurs relevant des 6 critères.

Nom de l'organisme

BT EST

Numéro de SIRET de l'organisme

415 049 915 00044

Numéro de déclaration d'activité de l'organisme

41 54 01655 54

Adresse(s) du ou des sites de l'organisme

88 BOULEVARD DE LA MOSELLE -

SITE EIFFEL - 54340 POMPEY

La durée de l'habilitation prend effet à partir de la date mentionnée ci-contre et pour une durée de 5 ans. **05/05/2022**



Pour l'UIMM Territoriale Centre de Certification

(date, nom du responsable, qualité, signature et cachet)

DAVID BRENNA, Responsable Emploi
& Compétences





Référentiel national d'

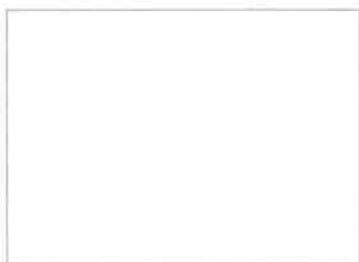
Habilitation

des organismes à dispenser des
actions de formation et
d'évaluation en vue d'attribuer les

**certifications de la
branche**

CERTIMÉTAL

Rapport d'audit



1. Rappel des critères d'habilitation CERTIMÉTAL

1

Le choix de la certification

1^{er} indicateur : Capacité du prestataire à sélectionner la ou les certification(s) visée(s) en cohérence avec les compétences à développer et avec les besoins réels des entreprises.

2^{ème} indicateur : Capacité du prestataire à informer et à solliciter l'UIMM Centre de Certification du projet de certification.

2

La mise en œuvre du dispositif de certification

1^{er} indicateur : Capacité du prestataire à mettre en œuvre les principes et procédures de mise en œuvre du dispositif de certification de la branche.

2^{ème} indicateur : Capacité du prestataire à identifier les processus d'attribution de la certification de la branche.

3

L'inscription à la certification

1^{er} indicateur : Capacité du prestataire à utiliser les outils mis à disposition par le certificateur.

2^{ème} indicateur : Capacité du prestataire à recueillir les informations requises aux candidats présentés dans les délais prescrits.

4

Le choix des modalités d'évaluation

1^{er} indicateur : Capacité du prestataire à choisir les modalités d'évaluation parmi celles préconisées.

2^{ème} indicateur : Capacité du prestataire à respecter les situations professionnelles imposées.

5

L'évaluation

1^{er} indicateur : Capacité du prestataire à planifier et organiser l'évaluation des compétences des candidats en lien avec l'UIMM centre de certification.

2^{ème} indicateur : Capacité du prestataire à mener des actions d'évaluations, sous la responsabilité de l'UIMM centre de certification, conformes aux référentiels de la certification visée, et de fournir les résultats dans les formats et les délais imposés.

6

La pertinence de l'action et le suivi qualité

1^{er} indicateur : Capacité du prestataire à mettre en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue contextualisée au dispositif de certification UIMM.

2^{ème} indicateur : Capacité du prestataire à mettre en œuvre des mesures de suivi de promotion des candidats titulaires d'une ou plusieurs certifications.

2. Identification de l'organisme de formation

Nom de l'organisme : BT EST

Numéro de SIRET de l'organisme : 415 049 915 00044

Numéro de déclaration d'activité de l'organisme : 41 54 01655 54

Adresse(s) du ou des sites de l'organisme :

BT EST - Site Eiffel - 88 boulevard de la Moselle 54340 POMPEY

Intitulé(s) de(s) la certification mise(s) en œuvre par l'organisme :

Rappel : Le périmètre de l'habilitation couvre le dispositif validé par la CPNEFP de la métallurgie et non pas une ou plusieurs certifications en particulier. L'organisme s'engage toutefois à informer l'UIMM Territoriale Centre de Certification de toute évolution de positionnement durant la période d'habilitation.

CQPM 0251 "Animateur d'équipe autonome de production industrielle"

CQPM 0150 "Agent logistique" et 0121 "Technicien logistique"

CQPM 0049 "Technicien en industrialisation et en amélioration de procédés"

CQPM 0021 "Opérateur en maintenance industrielle" et 0137 "Technicien en maintenance industrielle". CQPM 0101 "Technicien de la qualité".

CQPM 0148 "Equipier d'unité autonome de production industrielle"

CCPI 0006 "Management de proximité : gestion opérationnelle des ressources humaines de l'équipe" et CCPI 0014 "Management de proximité : cohésion et gestion des relations de l'équipe".

3. Analyse du dossier de demande d'habilitation de l'organisme de formation

Date de réception du dossier de demande d'habilitation : 10-Sep-2021

Date de l'analyse du dossier : 28-Mar-2022

Analyse et audit réalisés par :

David BRENNNA, responsable département Emploi & Compétences

Date de l'audit de l'organisme de formation :

Représentant présent de l'organisme de formation pendant l'audit :

Audit d'habilitation

Audit intermédiaire

Audit de renouvellement

Autres informations, le cas échéant :

4. Grille d'analyse de l'UIMM Territoriale Centre de Certification (Audit d'habilitation, intermédiaire et de renouvellement)

Critères et Indicateurs	<p style="text-align: center;">OK</p> <p style="text-align: center;">Non-conformité mineure (m)</p> <p style="text-align: center;">Non-conformité Majeure (M)</p>	Le cas échéant : description de la non conformité
Critère 1 : Le choix de la certification		
1.1 Capacité du prestataire à sélectionner la ou les certification(s) visée(s) en cohérence avec les compétences à développer et avec les besoins réels de l'entreprise.	OK	
1.2 Capacité du prestataire à informer et à solliciter l'UIMM Centre de Certification du projet de certification.	OK	
Critère 2 : La mise en œuvre du dispositif de certification		
2.1 Capacité du prestataire à mettre en œuvre les principes et procédures de mise en œuvre du dispositif de certification de la branche.	OK	
2.2 Capacité du prestataire à identifier les processus d'attribution de la certification de la branche.	OK	
Critère 3 : L'inscription à la certification		
3.1 Capacité du prestataire à utiliser les outils mis à disposition par le certificateur.	OK	A reconsidérer suite à la mise à disposition de l'outil GAC.
3.2 Capacité du prestataire à recueillir les informations requises aux candidats présentés dans les délais prescrits.	OK	
Critère 4 : Le choix des modalités d'évaluation		
4.1 Capacité du prestataire à choisir les modalités d'évaluation parmi celles préconisées.	OK	
4.2 Capacité du prestataire à respecter les situations professionnelles imposées.	OK	Nous serons vigilant sur la capacité le l'organisme de formation à proposer des plateaux techniques adaptés aux référentiels évalués.

Critère 5 : L'évaluation		
5.1 Capacité du prestataire à planifier et organiser l'évaluation des compétences des candidats en lien avec l'UIMM centre de certification.	OK	
5.2 Capacité du prestataire à mener des actions d'évaluations, sous la responsabilité de l'UIMM centre de certification, conformes aux référentiels de la certification visée, et de fournir les résultats dans les formats et les délais imposés.	OK	La contextualisation ne réponds pas directement à cet indicateur mais les éléments preuves y ont répondu en grande partie ainsi que les échanges avec M GARRAS.
Critère 6 : La pertinence de l'action et le suivi qualité		
6.1 Capacité du prestataire à mettre en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue contextualisée au dispositif de certifications UIMM.	OK	
6.2 Capacité du prestataire à mettre en œuvre des mesures de suivi de promotion des candidats titulaires d'une ou plusieurs certifications.	OK	

Rappel sur la qualification de la non-conformité :

Une non-conformité mineure relève d'un élément de preuve versé au dossier, qui ne satisfait pas entièrement le niveau d'exigence de l'indicateur visé. Il n'y répond que partiellement.

Une non-conformité majeure relève d'un manquement, d'une défaillance avérée, ou de l'absence d'éléments de preuve versés au dossier.

Appréciation de la non-conformité :

Une non-conformité s'apprécie par l'UIMM Centre de Certification au regard des éléments de preuves décrits par l'organisme dans les fiches réponses dédiées aux critères. Les guides de lecture du référentiel national CERTIMÉTAL proposent des exemples non exhaustifs d'éléments de preuve.

Règle de gestion :

La règle suivante s'applique sur les indicateurs (et non les critères) :

- 2 non-conformités mineures = une non-conformité majeure ;
- 1 non-conformité majeure = non-habilitation.

5. Rapport d'audit

1- Commentaires généraux

(Sur le dossier en général, énoncer les points forts éventuels)

Dossier très riche, voire trop riche.

Les éléments de réponses, pour chacun des critères et indicateurs, sont systématiquement noyés au milieu d'une description trop détaillée et redondante. S'ajoute à cela, certaines confusions sémantiques qui font douter de l'appropriation par l'organisme de formation des principes et procédures de mise en œuvre du dispositif de certification de la branche. D'autant plus que les éléments de preuves sont nombreux et pour beaucoup superflu.

Toutefois, les différents échanges avec M GARRAS, ont permis de lever ses doutes.

2- Commentaires spécifiques

(Par critère et indicateur, énoncer les non conformités éventuelles (NCM ou NCm), les écarts constatés, les points sensibles éventuels)

...

2- Recommandations d'amélioration :

(Par critère et indicateur, énoncer les opportunités d'amélioration éventuelles)

...

Rapport d'audit :

L'auditeur décrira dans cette zone des commentaires généraux sur le dossier, les points forts et les points d'attention pouvant faire l'objet d'une action corrective par l'organisme de formation, et des recommandations d'amélioration le cas échéant.

5. Rapport d'audit (suite)

Rapport d'audit :

L'auditeur décrira dans cette zone des commentaires généraux sur le dossier, les points forts et les points d'attention pouvant faire l'objet d'une action corrective par l'organisme de formation, et des recommandations d'amélioration le cas échéant.

6. Décision de l'UIMM Territoriale centre de certification

L'UIMM Territoriale Centre de Certification, conformément à la demande formulée par l'organisme :

BT EST

Numéro de SIRET de l'organisme : 415 049 915 00044

Numéro de déclaration d'activité de l'organisme : 41 54 01655 54

Adresse(s) du ou des sites de l'organisme :

BT EST - Site Eiffel - 88 boulevard de la Moselle 54340 POMPEY

déclare, au regard des éléments de preuves fournis conformément aux critères et indicateurs d'habilitation, de l'analyse du dossier et à l'issue de l'audit de l'organisme de formation :



Habiller l'organisme à dispenser des actions de formation et d'évaluation en vue d'attribuer les certifications de la branche de la Métallurgie.



Ne pas habiller (cf. commentaires sur la grille d'analyse des raisons qui conduisent à la non- habilitation)

L'UIMM Territoriale Centre de Certification procède à l'évaluation du dossier d'habilitation complet et renseigné, fourni par l'organisme. L'habilitation est délivrée conformément au référentiel d'habilitation, sur la base de l'analyse des 12 indicateurs relevant des 6 critères.

L'organisme s'engage à respecter les 6 critères et 12 indicateurs associés correspondants à l'habilitation demandée, et prend acte que s'il s'avère que ces critères ne seraient plus respectés lors d'une phase d'audit, l'habilitation serait alors retirée.

Intitulé(s) de(s) la certification mise(s) en œuvre par l'organisme :

Rappel : Le périmètre de l'habilitation couvre le dispositif validé par la CPNEFP de la métallurgie et non pas une ou plusieurs certifications en particulier. L'organisme s'engage toutefois à informer l'UIMM Territoriale Centre de Certification de toute évolution de positionnement durant la période d'habilitation.

CQPM 0251 "Animateur d'équipe autonome de production industrielle"

CQPM 0150 "Agent logistique" et 0121 "Technicien logistique"

CQPM 0049 "Technicien en industrialisation et en amélioration de procédés"

CQPM 0021 "Opérateur en maintenance industrielle" et 0137 "Technicien en maintenance industrielle". CQPM 0101 "Technicien de la qualité".

CQPM 0148 "Equipier d'unité autonome de production industrielle"

CCPI 0006 "Management de proximité : gestion opérationnelle des ressources humaines de l'équipe" et CCPI 0014 "Management de proximité : cohésion et gestion des relations de l'équipe".

La durée de l'habilitation prend effet à partir de la date mentionnée ci-dessous et pour une durée de 5 ans. Pour l'UIMM Territoriale Centre de Certification :

David BRENNNA



Date d'effet de l'habilitation CERTIMÉTAL :

05-Mai-2022